



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 27 janvier 2026

N°1/2026

Présents : M. Jérôme BAILLY-SALINS, Mme Anne BOUVARD, M. Denis CAMELIN, Mme Marcelle CONCLOIS, M. Daniel DAUDAN, M. Jean-Baptiste FOURNIER, M. Philippe HUGUENET, Mme Séverine JACQUIN, Mme Christine JEAN-PROST, Mme Sonia KADIB, M. Nathan LAMY, M. Carlos MENOITA DOS SANTOS, M. Laurent PAGET, Mme Annick RENAUD, Mme Léa SAULDUBOIS, lesquels forment la majorité.

Absents excusés : Mme Florence BOHLY (pouvoir à Mme Séverine JACQUIN), M. Gérard BONNET (pouvoir à M. Philippe HUGUENET), Mme Maryvonne CRETIN-MAITENAZ (pouvoir à M. Laurent PAGET) et Mme Delphine ZAMBON (pouvoir à M. Jérôme BAILLY-SALINS).

Nombre de votants : 19

M. le Maire remercie les membres présents.

Secrétaire de séance : Mme Christine JEAN-PROST

1°) Présentation de France Services par Mme Marine VANDELLE

Chaque maison France services propose une offre élargie de services au public, au plus près dans les territoires.

Les conseillers France services peuvent :

- vous accompagner dans les principales démarches administratives quotidiennes, répondre à vos questions et vous aider dans les démarches en ligne,
- résoudre vos situations plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires,
- vous mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques,

(Création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs).

L'accompagnement touche de nombreux domaines : santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique ...

L'accompagnement est humain, personnalisé et totalement gratuit.

Vous avez accès aux 12 partenaires nationaux : Allocations familiales, Assurance retraite, Assurance Maladie, Chèque énergie, Finances publiques, France Titres, France Travail, France Rénov', La Poste, Urssaf, MSA, et point-justice. Vous aurez une réponse adaptée à votre situation de vie en un lieu unique. 22 partenaires locaux sont également accessibles.

France services Arcade Morez en 2025, a profité à 15 communes : 4 sur Haut-Jura Arcade Communauté, 8 sur la Grandvallière et 4 sur la Station des Rousses.

Quelques chiffres : une hausse de fréquentation de 57% sur 2025, 5409 accompagnements, 17.6 usagers par jour (23.8% de primo-usagers, env 1pers/4), contre 3126 accompagnements en 2024.

Un taux de finalisation conséquent : 86.5% des accompagnements réalisés et clôturés dès le 1^{er} rdv.

LeTop 5 des démarches opérateurs nationaux :

- 1- CARSAT (retraite) : 19.2%
- 2- DDFIP (impôts) : 18.6%
- 3- CAF : 17% CPAM : 13%
- 4- CPAM : 13%
- 5- Point Justice : 10%

En 2025, 82 % des usagers résident sur le territoire d'Arcade, 11% sur la station des Rousses, 6% sur la Grandvallière et 1% d'autres provenance.

Un focus sur le conseil numérique en 2025 : 833 usagers accompagnés dont 401 nouveaux. Une offre qui se diversifie par rapport à 2024, car les premiers usagers ont pris en mains le numérique et demande +. On constate une augmentation des accompagnements sur les permanences hors FS : 3.9% Longchaumois, 3.8% Morbier, 0.9% Bellefontaine. Les plus de 60 ans représentent 80.8% des personnes accompagnées. 22.1% de l'activité est réalisée sous forme d'ateliers.

Arcade Morez FS en 2025, c'est un label de +, un label ambitieux, valorisant la maîtrise des engagements et la qualité de service. Il existe 5 FS en France qui sont labellisés et Arcade Morez FS s'est vu attribuer le label argent.

Les projets l'Arcade Morez FS pour 2026 :

- Poursuivre l'ensemble des actions à mener dans le cadre de la labellisation SP +,
- Maintenir la qualité et l'offre de services,
- Réorganiser l'équipe à « budget équivalent » à la suite du départ en retraite de l'agent d'accueil.

2°) Approbation du compte-rendu du conseil du 15 décembre 2025

M. le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux présents de bien vouloir formuler leurs éventuelles observations sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2025.

En l'absence de remarques, le compte-rendu du Conseil en date du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

3°) Arcade, remboursement frais de fonctionnement vestiaires des Marais 2025

M. le Maire rappelle que HAUT-JURA ARCADE Communauté possède la compétence « Entretien et fonctionnement des équipements sportifs ».

Il énumère les frais de fonctionnement des vestiaires des Marais pour l'année 2025 qui comprennent les produits d'entretien, l'électricité et l'eau pour un montant de 9 711 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité à 9 711 € la participation de HAUT-JURA ARCADE Communauté pour l'année 2025.

Il charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires au recouvrement de la somme correspondante.

Mme Léa SAULDUBOIS fait remarquer qu'il y a de nouveau de la légionnelle dans l'eau des salles des Marais et qu'elle n'a pas été informée.

M. Laurent PAGET répond qu'il fera remonter l'information à Arcade, le gymnase et les vestiaires des Marais étant de la compétence de la communauté de communes. Il rappelle que cette bactérie se développe dans le réseau d'eau chaude, lors de la stagnation de l'eau et en absence d'utilisation régulière. En dehors de la surveillance, aucune autre solution n'a été trouvée à ce jour.

4°) Attribution de subvention exceptionnelle à 4 associations

Historiquement, le bulletin municipal était distribué par la poste. Fin 2024, face à des problèmes de retards, d'erreur de distribution ..., il a été décidé de ne pas solliciter la poste en 2025.

Pour rappel, les conseillers municipaux ne peuvent pas les distribuer en cette période électorale.

3 associations (la Boule Morberande, le Club Subaquatique de plongée et G-Force Team) et 3 bénévoles ont accepté d'effectuer la distribution.

Calcul des subventions :

3 bouteilles de champagne ont été offertes pour remercier les 3 bénévoles pour un montant de 77,10 €.

La facture 2024 de la poste était de 665,68 €. Il reste 588.18 € (665.68 € - 77.10 €) à diviser en 3 associations, soit 196,06 € par association que le bureau municipal propose d'arrondir à 200 €.

D'autre part, l'Association des Petits Pirates qui regroupe les assistantes maternelles de Morbier a sollicité une subvention pour démarrer son activité. Pour rappel, jusqu'à fin 2025, la collectivité participait au fonctionnement du RPE (Relais Petite Enfance) qui rayonnait sur le territoire du Haut-Jura.

Une convention d'occupation des locaux à l'ACM sera signée entre la Mairie et l'association des Petits Pirates et M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré d'attribuer ces subventions comme proposées ci-dessus.

5°) Demande de subvention départementale pour le ski nordique

À la suite de la dissolution de Neige et Loisirs et afin de compléter le dossier de demande de subvention du site nordique de Morbier, géré dorénavant par la commission nordique, il convient de prendre une délibération.

Ce dossier s'inscrit dans une demande d'aide globale, coordonnée par l'Espace Nordique Jurassien.

Aussi pour mener à bien notre action, la commission nordique sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Jura dont le montant est détaillé ci-dessous :

- L'aide au fonctionnement des secteurs nordiques (619.60 euros)
- L'aide à l'entretien de la GTJ (Grande Traversée du Jura) nordique (599 euros)

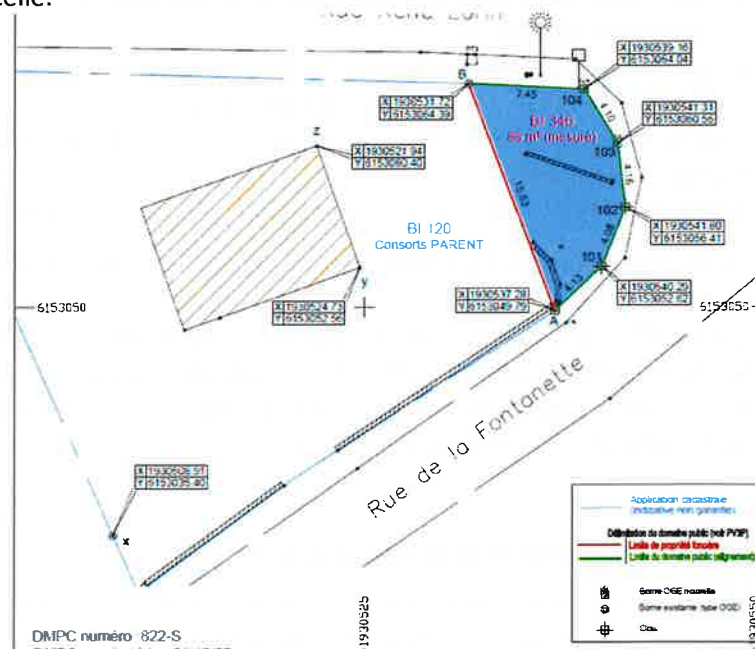
Le montant de la subvention, soit 1218.60 € sera validé par le conseil d'administration de l'Espace Nordique Jurassienne. Cette aide financière permettra de poursuivre notre action qui s'inscrit ainsi dans la continuité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter le Département afin de percevoir cette subvention.

M. Daniel DAUDAN fait remarquer que depuis au moins 2020, le montant de cette subvention est identique.

6°) Vente de terrain à M. PARENT Michel

M. le Maire informe l'Assemblée de la demande formulée par M. PARENT Michel qui habite au 1 Rue de la Fontanette, afin d'acquérir une parcelle communale située au bout de sa parcelle BI 120, cadastrée section BI 346 d'une contenance de 86 m².

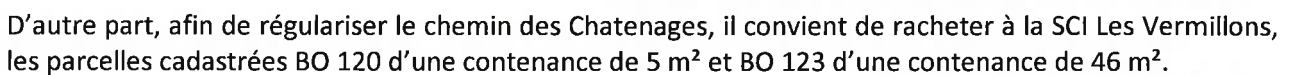
M. le Maire propose de vendre cette parcelle au prix de 15 € le m², soit 1 290 € et précise aucun réseau n'impacte cette parcelle.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de vendre à M. PARENT Michel la parcelle communale située « Rue de la Fontanette », cadastrée section BI 346 d'une contenance de 86 m² au prix de 15 € le m², soit 1 290 € ;
- Précise que l'acquéreur supportera les frais de géomètre, les frais de notaire et tout frais annexe relative à cette opération ;
- Autorise le Maire à signer les pièces nécessaires et à accomplir toutes les formalités requises se rapportant à cette transaction.

M. le Maire propose de racheter à la SCI Les Vermillons, représentée par M. Gérard ROUGE, les parcelles cadastrées AZ 258 d'une contenance de 639 m² et AZ 260 d'une contenance de 231 m² route des Buclets dans le virage de la Carronnée afin de procéder à la rectification du virage jugé dangereux.



On va travailler sur un autre dispositif, l'OFS (Organisme de Foncier Solidaire) porté par les EPF (Etablissements Publics Fonciers) qui nous permettra de bénéficier d'un taux de TVA réduit à 5.5%.

On budgétisera sans doute la démolition du bâtiment de l'ancienne poste, équilibrée avec un emprunt. Par prudence, on va mettre une enveloppe qui est en cours de chiffrage par le cabinet d'ingénierie. Il convient également d'anticiper le déplacement de l'armoire fibre et de prévoir un relevé topo par le cabinet ABCD. Il faut également s'attendre à avoir un diagnostic dépollution de l'ancienne usine CJB.

Parallèlement, un plan B est travaillé : un promoteur prend tout sauf avec la maison du Morbier.

Dernier point, revoir le syndicat du Morbier afin de prévoir l'espace dans la maison du Morbier.

M. Denis CAMELIN demande si on sait déjà où l'armoire fibre sera déplacée et M. le Maire répond que oui.

M. Jean-Baptiste FOURNIER demande le temps qu'il faut pour déplacer cette armoire. M. le Maire répond qu'il ne sait pas encore.

- confirmation du protocole de vente de la maison ROMANET avec la construction de 7 logements et 1 000 m² de terrain qui permettront accueillir suffisamment de places de stationnement.

- une nouvelle association va voir le jour à Morbier, KUMANECO IAÏDO (sabre japonais) avec M. Enzo SCHIAVI. Elle bénéficiera d'un prêt de la salle hors sac pour les entraînements.

- commission forêt avec bilan 2025 : année de vente de bois record (+ forte que 2022).

316 758.16 € de recettes dont 243 661.60 € en net pour un volume de bois coupé de 11 080 m³.

M. Denis CAMELIN précise que la forêt souffre et que l'on tape dans la réserve. On retient que ce n'est pas une nouvelle réjouissante pour la forêt.

Tous les propriétaires le long des nationales doivent faire couper les arbres qui menacent de tomber. Entre la sortie de Morbier en direction de Morez et le pont de Morbier, 31 arbres ont été coupés ces 2 jours avec un camion grue spécialisé assisté d'un bûcheron. Durant les travaux une voie a été bloquée par un alternat routier mis en place par la DIR pour le bon déroulement du chantier. C'est une charge de 14 000 € pour la commune car ces arbres coupés ne sont pas valorisés.

- Réunion programmée lundi prochain avec l'association « Tous à Poêle » pour le projet de réhabilitation de la cabane du Grand Remblai.

- Ouverture d'un cycle de Gym Poussette, programme proposé par la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) qui permet aux jeunes mamans de pratiquer des activités physiques adaptées tout en ayant leur bébé avec elles. Les séances de 1h30 auront lieu les mardis matin du 21/04 au 30/06 à la salle hors sac.

- On va poursuivre la coopération avec Lisa LEHMANN après la saison de ski, elle va remplacer Audrey PHOMMAT pour 2 mois puis sera ensuite affectée au poste de Martine HIRCHI.

9°) Questions diverses

Mme Sonia KADIB annonce qu'elle a demandé pour visiter la caserne des pompiers de Morbier avec le CME (Conseil Municipal des Enfants) et qu'elle est en attente d'une réponse. Elle suggère plutôt un vendredi lorsqu'il y a manœuvres.

M. Jérôme BAILLY-SALINS fait un point sur la saison de ski nordique. On a ouvert à partir du 22 novembre pour 3 jours, le 27 novembre pour 7 jours puis le 11 janvier pour 17 jours consécutifs. On tourne tant bien que mal avec énormément de scolaires accueillis + l'opération 6^{ème} à la neige. Ce lundi, il y avait plus de 200 enfants au stade des Marais avec une utilisation quotidienne de la salle hors sac. On a 3 badgeurs : Guillaume, Patrick et Lisa.

L'achat du SSV, stocké à la bergerie, donne entière satisfaction. On a acheté un outil de damage qui devrait arrivé la semaine prochaine. Pour pouvoir tourner, il est nécessaire de réenneiger à la pelle et à la main 2 heures par jour. Cependant, nous avons de bons retours.

M. Jean-Baptiste FOURNIER demande si le rendez-vous avec la CAF a eu lieu. M. le Maire répond qu'il a été reporté au lundi 2 février.

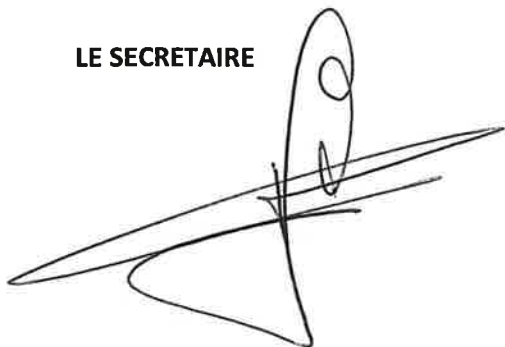
M. Denis CAMELIN fait remarquer que l'on a la chance d'avoir l'église à côté de la mairie. On a bénéficié d'un bel éclairage pendant les fêtes et maintenant, c'est un « trou noir ». Il regrette que l'église ne soit pas mise en valeur par un éclairage quotidien comme la mairie.

M. Laurent PAGET répond qu'il est envisagé d'éclairer les 2 clochetons indépendamment des illuminations de Noël qui ne sont pas appropriés pour un usage quotidien.

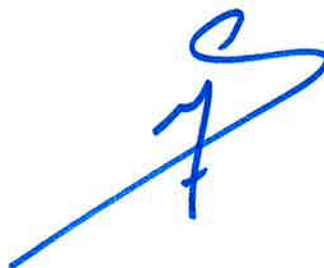
M. le Maire souligne que la commune a renouvelé, il y a 2 ans toutes les illuminations de Noël de l'église afin de valoriser cette dernière.

La séance est levée à 21 heures 37.

LE SECRETAIRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a vertical line through it and a horizontal line at the bottom.

LE MAIRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' shape with a vertical line through it and a horizontal line at the bottom.